

10 février 2015

Les Geiq : une mesure de lutte contre le chômage de longue durée annoncé par le ministre de l'emploi

Lors de sa conférence de presse lundi 9 février, le ministre de l'emploi, François Rebsamen, a insisté sur la place importante des Geiq dans son plan de lutte contre le chômage de longue durée.

Ainsi, il a annoncé le lancement d'un plan de développement des Geiq avec : « [...] *une plus grande ouverture de l'accès au label, une revalorisation des aides à l'accompagnement, une meilleure mobilisation du dispositif dans les actions du service public de l'emploi* ». Par ailleurs, il a souligné le fait que « *Les GEIQ permettent à des employeurs engagés dans l'insertion professionnelle de publics en difficulté de mutualiser leurs moyens pour les recruter et assurer leur suivi RH. Ils permettent de créer des solutions de recrutement pour des publics éloignés de l'emploi, et fournissent l'appui nécessaire aux employeurs soucieux de s'engager* ».

La mise en œuvre de cette mesure se traduira notamment par :

- la publication, au printemps 2015, du décret relatif aux nouvelles modalités de la labellisation des Geiq,
- la revalorisation de l'aide à l'accompagnement de l'Etat,
- l'aide au développement du dispositif.

La Fédération Française des Geiq se félicite de cette reconnaissance, et notamment du travail engagé par les **142 Geiq qui œuvrent chaque jour pour l'insertion et la qualification des personnes éloignées de l'emploi**. Il s'agit aussi d'une reconnaissance de l'engagement pris par les 5200 entreprises adhérentes. Le ministre a d'ailleurs souligné sa volonté d'accompagner les employeurs qui s'engagent pour réussir l'insertion vers l'emploi de personnes en difficulté.

Malgré la conjoncture économique difficile, les résultats des Geiq sont motivants et méritent d'être soulignés. **En effet, en 2013, ce sont près de 5600 contrats qui ont été signés sur l'année (dont 37 % avec des chômeurs de longue durée)**. Près d'un million et demi d'heures de formation ont été mobilisées et 66% des contrats débouchent vers un emploi durable. Il s'agit donc d'encourager ceux qui réussissent !

Nous souhaitons donc que l'Etat, au-delà des mesures annoncées, renforce l'accompagnement du dispositif en se portant relai auprès des branches professionnelles et des grandes entreprises afin de développer davantage le réseau des Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification.

Les Geiq sont des regroupements d'entreprises qui, pour résoudre leurs problèmes structurels de recrutement, parient sur le potentiel de personnes en difficulté d'accès à un emploi. A l'issue des parcours d'alternance qu'ils accompagnent, les GEIQ obtiennent des résultats significatifs : 76% de qualification, plus de 66% d'embauches (chiffres labellisation 2014).

Depuis la création du premier Geiq en 1991, 140 Geiq sont actuellement labellisés, avec plus de 215 implantations sur le territoire français. 5 200 entreprises représentent plus de 20 secteurs d'activité, (BTP, entreprises de propreté, industrie, transports, ou encore les métiers de service).

La Fédération Française des Geiq a vocation à représenter les Geiq qu'elle labellise annuellement et à promouvoir le développement du modèle Geiq dans le cadre des politiques d'emploi et d'insertion professionnelle.

CONTACT PRESSE :
marion.viry@lesgeiq.fr